

Montréal, le 15 mars 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Louise Tremblay
Miller Thomson SENCRL / LLP
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 4W5

**OBJET : Demande de fixation du taux de rendement, demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, demande d'approbation du plan d'approvisionnement, demande de modification des tarifs– Phase 4
Dossier de la Régie : R-3924-2015**

Chère consœur,

Dans une lettre datée du 10 mars 2016, vous demandez, pour le compte de votre cliente, Gazifère Inc. (Gazifère), à la Régie de l'énergie (la Régie) de relever Gazifère de son obligation de déposer le rapport d'évaluation du mécanisme incitatif avant le 31 mars 2016, tel qu'ordonné par la décision D-2015-120 rendue dans le présent dossier. Selon Gazifère, l'impact cumulatif de plusieurs dossiers à traiter par son équipe réglementaire, conjugué au report à l'année 2019 de l'application d'un nouveau mécanisme incitatif, justifie ce report. Vous mentionnez que dans la mesure où la Régie juge opportun de fixer une autre date pour le dépôt de ce rapport, Gazifère propose la date du 16 décembre 2016.

La formation au présent dossier accepte de suspendre la date prévue du dépôt du rapport d'évaluation du mécanisme incitatif jusqu'à ce qu'elle ait entendu l'ensemble des parties à ce sujet lors de l'audience de la phase 4 et statué sur cette demande de Gazifère.

La Régie rappelle que l'audience de la phase 4 du présent dossier aura lieu du 29 mars au 4 avril 2016, à compter de 9h00, à la salle Krieghoff des ses bureaux de Montréal.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml